



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 28
Nombre de représentés : 08
Nombre de votants : 36

OBJET

Affaire n°2016-100

MOTION

**RÉTABLISSEMENT
DE L'ÉTAT DE DROIT
ET UNE PAIX CIVILE DURABLE
À MAYOTTE**

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 27 juin 2016 et affichée le 27 juin 2016.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : **12 JUIL 2016**

LE MAIRE



Pour le Maire
l'Adjointe déléguée

Paulette LACPATIA

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 5 JUILLET 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mardi cinq juillet, le Conseil Municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de Mme Paulette Lacpatia, 1^{ère} Adjointe.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure Boyer.

Étaient présents : Mme Paulette Lacpatia 1^{ère} adjointe, Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint, Mme Cala M'Rhéhoury 7^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Mickaëla Latra, Mme Sabine Le Toullec, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Sonia Bitaut (par Mme Brigitte Laurestant), Mme Karine Mounien (par M. Sergio Erapa), Mme Catherine Gossard (par Mme Annick Le Toullec), Mme Dorisca Tiburce (par M. Jean-Hubert M'Simbona), Mme Karine Infante (par Mme Anne-Laure Boyer), M. Brandon Incana (par M. Alain Iafar). Mme Bibi-Fatima Anli (par M. Jean-Paul Babef), Mme Mémouna Patel (par Mme Sabine Le Toullec).

Arrivée (s) en cours de séance : Mme Cala M'Rhéhoury à 17h13.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absent (s) : M. Olivier Hoarau, M. Hary Auber (absent excusé), Mme Firose Gador.

.....
.....

**MOTION
RÉTABLISSEMENT DE L'ÉTAT DE DROIT
ET D'UNE PAIX CIVILE DURABLE À MAYOTTE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant le climat social difficile dans lequel vit la population mahoraise ;

Considérant l'aggravation des conditions de vie de la population depuis janvier 2016, avec la multiplication d'actions collectives violentes commises sans autre forme de justice ;

Considérant la situation sanitaire des familles victimes ;

Considérant les auspices de la République Française faisant responsabilité de l'État d'assurer la sécurité des biens et des personnes sur son territoire ;

Considérant la nécessité de rétablir l'état de droit et une paix civile durable à Mayotte par l'arrêt des violences ;

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : de demander l'application stricto sensu du droit français (la protection des personnes en danger, le respect des enfants, l'aide humanitaire, le relogement des familles victimes d'exactions, l'exercice de toute voie de recours préalable contre les mesures d'expulsion vers des pays tiers) ;

Article 2 : de solliciter la mobilisation des forces de l'ordre pour garantir la sécurité des personnes et des biens, empêcher toute nouvelle opération de « décasage » et engager les poursuites judiciaires contre leurs auteurs ;

Article 3 : de réclamer l'initiative des hautes autorités françaises et comoriennes afin d'ouvrir des pourparlers portant, d'une part, sur les questions humanitaires et la prévention des naufrages mortels en mer entre Anjouan et Mayotte, et d'autre part, sur la mise en œuvre effective de programmes de co-développement en faveur de l'ensemble de l'archipel.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**




Pour le Maire
l'Adjointe déléguée
Paulette LACPATIA

Commune du Port

Conseil municipal

Séance du mardi 5 juillet 2016

Motion : Rétablissement de l'état de droit et une paix civile durable à Mayotte

Considérant le climat social difficile dans lequel vit la population mahoraise ;

Considérant l'aggravation des conditions de vie de la population depuis janvier 2016, avec la multiplication d'actions collectives violentes commises sans autre forme de justice ;

Considérant la situation sanitaire des familles victimes ;

Considérant les auspices de la République Française faisant responsabilité de l'Etat d'assurer la sécurité des biens et des personnes sur son territoire ;

Considérant la nécessité de rétablir l'état de droit et une paix civile durable à Mayotte par l'arrêt des violences ;

Le Conseil municipal de la Ville du Port réuni en sa séance du 5 juillet 2016, demande :

- L'application stricto sensu du droit français (la protection des personnes en danger, le respect des enfants, l'aide humanitaire, le relogement des familles victimes d'exactions, l'exercice de toute voie de recours préalable contre les mesures d'expulsion vers des pays tiers) ;
- La mobilisation des forces de l'ordre pour garantir la sécurité des personnes et des biens, empêcher toute nouvelle opération de « décasage » et engager les poursuites judiciaires contre leurs auteurs ;
- L'initiative des hautes autorités françaises et comoriennes à ouvrir des pourparlers portant, d'une part, sur les questions humanitaires et la prévention des naufrages mortels en mer entre Anjouan et Mayotte, et d'autre part, sur la mise en œuvre effective de programmes de co-développement en faveur de l'ensemble de l'archipel.

